

REGLEMENT DES COURSES ORGANISEES PAR L'ASSOCIATION « SUPERTRAIL DU BARLATAY » EDITION 2021 - Parcours en libre accès

RC1 : ORGANISATION

L'Association « SUPERTRAIL DU BARLATAY » est constituée sous les statuts officiels et déposés selon les règles d'usage.

RC2 : EPREUVES

Le Barlatay propose deux épreuves sous la forme de deux courses individuelles en libre parcours au départ de L'Etivaz :

- Un trail vertical – La Verticale des Tzams (~ 3,6 km et D+ ~900 m)
- Un trail en boucle – Le Barla'Trail (~ 34 km et D+ ~2300 m)

Deux catégories sont ouvertes par parcours, à savoir hommes et femmes.

RC3 : RESPONSABILITES

Les parcours **ne sont pas balisés** par l'organisateur et se font sous l'entière responsabilité des participants, en autonomie complète. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable d'un incident quel qu'il soit.

RC4 : DATES

Les parcours sont ouverts du 27 juin au 26 septembre 2021.

RC5 : CHRONOMETRAGE

Le chronométrage se fera au moyen de l'application MSO Timmy. Elle est à télécharger sur un téléphone portable, lequel devra être chargé à 100% (réception GPS constamment activée, autoriser l'application à accéder aux données même si inactive). De plus, il est vivement conseillé de se munir d'une batterie externe pour le Barla'Trail.

Le classement pourra être consulté sur l'application dès que le dernier checkpoint sera badgé.

La gestion des points de passage se fait de manière individuelle, sans contrôle possible de l'organisation. Par conséquent, aucune contestation liée au chronométrage ne sera prise en considération.

Nouveauté 2021 : le « geofencing » est activé. Cela signifie que vous devez impérativement rester sur la trace officiel des parcours proposés.

RC6 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Parce que nous aimons la nature, respectons-là! Il est impératif de suivre les chemins pédestres officiels, sans couper les virages. Il est **strictement interdit** de couper à travers champ. Chaque participant s'engage à respecter l'Eco Charte présentée sur notre site internet. Tout concurrent surpris en infraction sera immédiatement disqualifié.

De même, les barrières à bétail devront **impérativement** être refermées après le passage de chaque concurrent.

RC7 : PRIX SOUVENIRS

Les participants ont droit à un prix souvenir sous la forme de fromage d'alpage « L'Etivaz - AOP ».

Verticale des Tzams	=> environ 200 g
Barla'Trail	=> environ 400 g

Ce prix est à retirer, **le jour même**, au magasin « La Maison de l'Etivaz » durant les heures d'ouverture.

Le participant devra présenter son résultat affiché sur l'application de son téléphone pour recevoir le prix souvenir.

RC8 : REMISE DES PRIX - SOIREE OFFICIELLE

Les 4 podiums de ces parcours en libre accès seront récompensés. Les 12 personnes concernées seront contactées et invitées à la soirée dédiée aux bénévoles de notre manifestation

RC9 : ACCEPTATION

En prenant part à l'une des deux épreuves pré-citées, le participant atteste avoir pris connaissance des tous les points de ce règlement et il s'engage à les respecter.

Mise à jour du règlement, le 18 juin 2021